



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260407-2026AVRDEL11-DE



Date de la convocation : 1^{er} avril 2026
Séance du Conseil Municipal : 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 11 et 12) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 14) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 11, 12 et 14
Nombre de conseillers présents : 33
32 aux délibérations 11, 12 et 14
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 11, 12 et 14

Secrétaire de séance : Hélène CHENAIS

11- DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT PERMANENT À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE ET DU REPRÉSENTANT PERMANENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES – VENDÉE EXPANSION SPL – Rapporteur : Christophe HOGARD

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est actionnaire de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL » (société immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 788 779 502).

La société « VENDÉE EXPANSION - SPL » a pour objet l'accompagnement exclusif des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales (cf. statuts). A ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,
- la réalisation d'opérations de construction (bâtiments, voiries...),
- et toutes autres activités d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

Les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentant les collectivités territoriales et leurs groupements, actionnaires.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, la Commune a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

A la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant de notre Commune à l'Assemblée spéciale et du représentant de notre Commune à l'Assemblée générale de la société « VENDÉE EXPANSION - SPL ».

En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination de ses représentants. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Recueil des candidatures : Patrick JADAUD se porte candidat pour l'assemblée générale et l'assemblée spéciale.

Résultat : Une seule candidature s'étant déclarée lors du recueil des candidatures, la nomination prend effet immédiatement sans vote et Monsieur le Maire en fait lecture.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1531-1, L.1524-5 et L.2121-21

Vu le Code de commerce,

Considérant l'unique candidature pour les 2 postes,

- désigne Patrick JADAUD pour assurer la représentation de la Commune des Herbiers au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée spéciale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales,
- désigne Patrick JADAUD pour assurer la représentation de la Commune des Herbiers au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée générale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

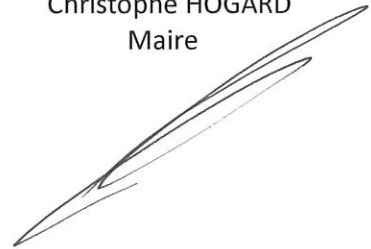
- autorise le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune des Herbiers toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'Assemblée spéciale, notamment sa Présidence et/ou la fonction d'Administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration,

- autorise le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune des Herbiers la fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, le cas échéant ;
- autorise le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune des Herbiers toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration (vice-présidence, membre de comités d'étude, etc.).

Hélène CHENAIS
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 14 AVR. 2026
Publié électroniquement le : 14 AVR. 2026
Notifié le :